

# Grand-Angers

OR 26/03/2011

Trélazé

## Un concours d'architecture pour l'urbanisation de la manufacture

### Le projet

Le site de l'ancienne manufacture d'allumettes, rue Jean-Jaurès, sera urbanisé dans les dix années à venir. Le projet n'est pas au point mort, même si une révision du Pos (Plan d'occupation des sols) doit être faite pour passer à la réalisation. Il y a du nouveau dans ce dossier, et la CLCV trélazéenne (Confédération du logement et du cadre de vie) a permis au Toit angevin (TA), propriétaire du site, de revoir sa copie.

### Comité de concertation

Un peu d'histoire récente. C'est en décembre 2009 que la première réunion du comité de concertation a eu lieu, suivie d'une seconde en février « où l'ambiance, se souvient Gilles Ruffin, membre de la CLCV, était très conflictuelle », lorsque le Toit angevin annonce sa décision de procéder à la démolition de plusieurs bâtiments. Le préfet et la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) entrent alors en lice pour définir les grands principes de la reconversion de ce site de 6 ha, en pointant les bâtiments et les éléments d'architecture



Roland Touchais, Michel Touchais, Gilles Ruffin, Nicolas Monat et Yves Bourrigault de la CLCV ont fait avancer avantageusement le projet d'urbanisation de l'ancienne manufacture d'allumettes.

à conserver et à mettre en valeur.

Depuis, l'eau a coulé sous les ponts de la concertation, puisqu'en janvier 2011, lors d'une 3<sup>e</sup> réunion du comité de concertation, « l'ambiance était sereine », reconnaît Gilles Ruffin, « et les remarques, demandes et propositions des participants sont prises en compte, et intégrées au document projet par le TA. »

**Concours européen d'architecture**  
Déjà, sur le site, la villa Raphaëlle est

renovée, et les deux grandes maisons à droite de l'entrée sont en passe d'être transformées en huit logements sociaux. Un document de 50 pages a été élaboré par le TA pour définir les grands principes retenus pour la rénovation du site et son aménagement urbanistique.

Le TA a lancé ce 22 mars un concours d'architecte au niveau européen. Les missions de ce dernier sont claires quant à une conception urbanistique de l'ensemble du site.

Les cabinets candidats devront répondre dans les deux mois. « Une commission qui comprendra des membres du comité de concertation va être créée pour sélectionner cinq des offres reçues. Elle se fera présenter ces cinq projets, et un sera retenu », précise Gilles Ruffin.

C'est donc vers une conception globale de l'urbanisation de ce morceau d'histoire que représente la « Manu » que se dirige clairement le TA. Un changement radical dans la méthode qui permettra sans doute de démarrer les travaux avec une révision simplifiée du Pos.

### ■ Atelier couture

Mardi 29 mars, 14 h à 16 h et 18 h à 20 h, association Vivre ensemble, 17, rue Édouard-Branly. Deux bénévoles aideront à la fabrication ou réparation des vêtements, avec machines à coudre et surfileuse à disposition. Possibilité également de confectionner des déguisements pour le carnaval de Trélazé des 1<sup>er</sup> et 2 avril. Tarif : 1 € la séance. Contact : 02 41 34 18 34.

# A la Manu, la concertation paye

La concertation entre les associations de défense des Allumettes et le Toit Angevin a débouché sur un projet d'aménagement global satisfaisant.



**Trélazé, centre Ginette-Leroux, mardi 22 mars.** Roland et Michel Touchais, Gilles Ruffin, Nicolas Monot et Yves Bourrigault constatent avec satisfaction, au nom de la CLCV, que la concertation a porté ses fruits.

**Gérard TUAL**

redac.ponts-de-ce@courrier-ouest.com

Il y a un peu plus d'un an, le 1<sup>er</sup> février 2010, les associations regroupées en collectif de défense de l'ancienne Manufacture des Allumettes bravaient le froid pour interdire l'accès du site aux engins de démolition.

C'était un lundi. Le barrage installé à l'entrée donnant sur la rue Jean-Jaurès ne fut levé que sur les coups de midi et demi. Dès l'après-midi, la destruction de la halle aux cartonniers commençait.

Ce jour-là, s'il n'a pas réussi à préserver des bâtiments qu'il considérait comme emblématiques du lieu, le collectif a néanmoins commencé à marquer des points. Car les interventions futures de la Direction régionale des actions culturelles (DRAC) puis de la Préfecture ont conduit à rendre efficace le comité de concertation installé un an auparavant, sans résultat tangible.

« En réalité, il a fallu attendre un an pour voir le Toit Angevin présenter un projet en accord avec ce que nous souhaitons depuis le début. » Membre de ce comité de concertation en sa qualité de représentant de la CLCV

(Commission logement et cadre de vie) trélazéenne, Gilles Ruffin l'a vu se transformer radicalement à l'occasion de sa dernière réunion, fin janvier.

« Comme la Sauvegarde de l'Anjou et la Réverie des Allumettes, nous avons enfin eu le sentiment d'avoir été entendus », confirme Yves Bourrigault. Les préconisations de la DRAC et du Comité départemental d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) n'ont sûrement pas été étrangères à cette concrétisation de la concertation.

## Début des travaux envisagé en 2012

La notion de conception architecturale globale entre aménagement de l'existant et constructions neuves sera ainsi appliquée. « C'était le souhait commun à l'ensemble des associations », constate Gilles Ruffin.

Un programme de maîtrise d'œuvre - à l'échelle européenne en raison de la taille du projet - a été ainsi rendu public la semaine dernière. Cinq propositions seront retenues et soumises au jury au sein duquel figurent des représentants du comité de concertation.

À côté de la préservation et de la revalorisation d'éléments patrimoniaux remarquables comme l'ancienne cheminée en brique, le support du château d'eau ou les arcs en « bow string », le projet précise les attentes architecturales et urbanistiques sur les bases de l'implantation de 350 à 400 logements, d'ateliers d'artistes et de parking.

En concertation avec la Ville des Ponts-de-Cé, il est envisagé une sortie vers la rue Boutton, d'abord douce (piétons et vélos) puis ouverte aux automobiles une fois la zone artisanale Boutton déménagée. Autre précision apportée par le projet, le mur bordant le chemin piétonnier séparant les Allumettes de la Brosse devrait être abattu.

Il reste toutefois à mettre en place la procédure de révision simplifiée du Plan d'occupation des sols. Et de passer cette fois avec succès la phase de l'enquête publique, retoquée par le commissaire-enquêteur en novembre 2009.

Le dossier très complet figurant sur le site internet du Toit Angevin ([www.letoitangevin.com](http://www.letoitangevin.com)) ne devrait, cette fois, pas rencontrer de problème pour un vrai démarrage des travaux en 2012.